

Peut-on parvenir au plein emploi ?

Intervenants :

Stephane Carcillo (Chef de la Division Emploi et Revenus, OCDE)

Gilbert Cette (Professeur de sciences économiques, NEOMA Business School)

Alexandra Roulet (Professeur d'économie, INSEAD)

Jean-Luc Tavernier (Directeur général, INSEE)

Modérateur :

Marie Visot (Rédactrice en chef, Figaro Economie)

Le Gouvernement s'est donné pour objectif d'atteindre en France en 2027 le plein emploi, défini par un taux de chômage de 5%. Un tel objectif soulève de nombreuses questions. L'indicateur retenu (le taux de chômage) est-il le bon ou ne devrait-on pas plutôt retenir le taux d'emploi, certaines politiques engagées pouvant augmenter le TE mais aussi transitoirement le taux de chômage ? Quels sont les segments de la population qui connaissent un taux d'emploi faible et quelles politiques adopter pour l'augmenter ? Quelles leçons peut-on tirer des expériences étrangères ? Quelles sont les politiques qui semblent avoir été couronnées de succès en termes d'augmentation du taux d'emploi de populations ciblées ?

Gilbert Cette considère que « la France est un pays pauvre » du fait d'un PIB/hab inférieur de 33 % à celui des Etats-Unis. L'explication ne tient pas à la productivité du travail mais il tient largement à un TE trop bas. Le taux d'emploi des 15-64 ans est inférieur à la moyenne de l'OCDE du fait de trois groupes : les non-diplômés, les jeunes de 15-24 ans et les seniors de 55-64 ans, et plus particulièrement de 60-64 ans.

A partir de l'enquête emploi, **Jean-Luc Tavernier** remarque que le taux de chômage (au sens du BIT) est aujourd'hui au plus bas (environ 7,5 %), ce qui fait que l'emploi n'est plus une préoccupation dans les enquêtes d'opinion. L'enquête emploi mesure le « halo » du chômage : 9 millions de personnes, qui aimeraient travailler mais ne le peuvent pas du fait de divers freins périphériques, 1 million de personnes en sous-emploi (personnes à temps partiel souhaitant temps plein). JL Tavernier pose la question des critères de définition de la notion de plein emploi, les critères collectifs et individuels n'allant pas forcément dans le même sens.

Stephane Carcillo explique que pour améliorer le taux d'emploi, il faut aligner des incitations mais que cela ne suffit pas du fait de freins périphériques. Il évoque différents types d'incitations mises en place ces dernières années :

- Les allègements de coûts du travail. Du côté de la demande de travail, les incitations ont consisté, ces dernières années, en allègements du coût du travail qui représentent aujourd'hui un coût collectif très élevé. Or, ces allègements ne sont pas tous bien ciblés. Ils portent sur des salariés jusqu'à un salaire de 1,6 fois le smic. Ils concernent donc aussi des catégories de salariés dont le taux de chômage est faible.
- Du côté de l'offre de travail, la réforme de l'assurance chômage de 2024 a maintenu un niveau de prestation élevé mais a allongé la durée de travail permettant d'accéder à l'indemnisation : jusque-là, pour bénéficier de l'allocation chômage, il fallait avoir

travaillé 6 mois sur les 24 derniers mois. Avec l'entrée en vigueur de la réforme sur l'assurance chômage, il faudra avoir travaillé 8 mois sur les 20 derniers mois. Les études montrent que la durée d'indemnisation conduit les chômeurs à chercher véritablement un emploi dans les 3 derniers mois de leur période d'indemnisation.

En réalité, les principaux freins au plein-emploi sont les compétences. Les entreprises ont du mal à recruter certaines compétences. On remarque qu'en France, on se forme moins que dans d'autres pays tels que les Etats-Unis. L'idée du compte personnel de formation répond à ce frein. Les conditions de travail constituent un frein dans certains secteurs. La mobilité géographique liée au logement est également un frein à l'accès à l'emploi. La mise en réseau des différents services liés à l'emploi (pôle emploi, services sociaux, etc...) et la création de France Travail répond à ce type de freins. L'un des enjeux est notamment la formation des salariés dans les TPE-PME.

Alexandra Roulet explique que toute politique publique suppose des arbitrages. Ainsi, quand on baisse le chômage, on poursuit des objectifs consensuels ; en revanche, augmenter le taux d'emploi est nettement moins consensuel (cf réforme des retraites). La dernière réforme de l'assurance-chômage vise à favoriser les incitations à reprendre un emploi, mais ce type de mesure a des effets pervers, notamment des effets de pauvreté.

L'enjeu des politiques de plein emploi est la qualité des emplois. A. Roulet cite Jean Tirole qui explique qu'il faudrait subventionner les emplois de qualité. Mais ce type de mesures est difficilement opérationnel.

La politique des allègements de charge a créé des trappes à bas salaires comme le montre le rapport Bozio-Wasmer qui constate la concentration des emplois situés entre 1 et 1,6 Smic et montre que, depuis 1994, chaque nouveau dispositif a accru cette part de personnes payées au Smic (hausse de plus de moitié sur dix ans). Aujourd'hui, 3,1 millions de salariés (17,3% des salariés) sont payés au Smic en France. Par ailleurs, le Smic atteint 72% du salaire médian, un niveau élevé au sein de l'Organisation de coopération et de développement (OCDE) dont la moyenne est à 62%. Ce rapport propose donc de réduire les allègements de charge au niveau du SMIC et les réinjecter juste au-dessus de façon à inciter les augmentations de salaires par les entreprises. Le gouvernement a retenu cette idée dans le budget de l'Etat (en revanche, les réductions prévues peuvent avoir des effets pervers).

Sur les politiques publiques menées, **J-L Tavernier** explique que les incitations à travailler et à embaucher ont été réglées à coup d'argent public, ce qui conduit à des problèmes de déficit public. **A. Roulet** considère que l'effort aurait dû être mené sur l'acceptabilité des réformes. En effet, une grosse partie des réformes renvoie à l'idée que le problème vient de l'offre de travail alors qu'une partie du problème vient aussi de la demande de travail, donc de l'attitude des entreprises. Sur la réforme des retraites, une des options aurait pu être de décaler l'âge de la retraite plus progressivement (actuellement l'âge de 64 ans est prévu pour 2030).

G. Cette explique que, sur le long terme, l'augmentation des taux d'emploi (allongement de la durée de la vie active) résout un certain nombre de difficultés budgétaires (hausse des recettes publiques et baisse des dépenses). **S. Carcillo** renforce l'argument en reliant la baisse de la quotité de travail et l'appauvrissement de la France mesuré par l'écart entre le PIB/hab de la France et des USA. A. Roulet ajoute que le décrochage de la France est largement lié à des difficultés à intégrer les révolutions technologiques liées aux NTIC.